

**ÉGYPTE**

**Amnesty International condamne les attentats perpétrés contre des civils à Dahab**

*Index AI : MDE 12/006/2006*

*ÉFAI*

Mardi 25 avril 2006

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International condamne, dans les termes les plus forts, les attentats à la bombe qui ont tué au moins dix-huit personnes et en ont blessé plus d'une centaine d'autres selon les chiffres officiels, dans la station balnéaire de Dahab sur la Mer rouge, dans la péninsule du Sinaï, le 24 avril.

Les explosions visaient un restaurant, une cafétéria et un supermarché. Les attentats n'ont pas été revendiqués ; les autorités continuent d'enquêter pour établir d'éventuels liens entre ces explosions et les attentats qui ont eu lieu à Taba en 2004 et à Charm el Cheikh l'année dernière.

Amnesty International a toujours condamné les attentats contre des civils. De telles attaques ne sauraient se justifier en aucune circonstance. Systématiques ou généralisées, et perpétrées dans le but de servir la politique d'un gouvernement ou d'une organisation, ces attaques seraient des crimes contre l'humanité.

L'organisation reconnaît que le gouvernement égyptien est dans l'obligation positive de protéger les personnes sous sa souveraineté, notamment en empêchant tout acte de terrorisme et en punissant les auteurs de tels actes. Toutefois, dans le même temps, les autorités égyptiennes ont également le devoir de promouvoir et de protéger les droits humains à tout moment, y compris en luttant contre le terrorisme. Des mesures concrètes doivent être prises par les autorités concernées pour s'assurer que les suspects ne seront pas soumis à des actes de torture ou des mauvais traitements et qu'ils bénéficieront d'un procès présentant toutes les garanties d'équité. Aucune personne reconnue coupable d'attaques de ce type ne devrait être condamnée à mort.

Amnesty International appelle les autorités égyptiennes à ne pas recourir une nouvelle fois aux arrestations et détentions arbitraires, à la torture et aux mauvais traitements, comme cela avait été le cas après les attentats de Taba et Charm el Cheikh. Les

attentats de Dahab ne doivent pas servir à justifier des violations des droits humains par les autorités égyptiennes. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**